

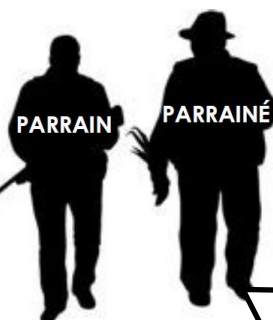


**PROMO'**

# PARRAIN PARRAINÉ

Ensemble, remobilisons les chasseurs !

Si vous connaissez un chasseur n'ayant plus pratiqué depuis plus de 3 ans,  
encouragez-le à revalider son permis de chasser en Haute-Vienne...  
...et parrainez-le!



En tant que **PARRAIN**,  
vous bénéficierez d'un  
remboursement de **47,50 €**  
sur votre validation\*.

En tant que **PARRAINÉ**,  
le chasseur bénéficiera aussi d'un  
remboursement de **47,50 €** sur  
sa validation\*.

Voir conditions\* au verso ↪



# PROMO' PARRAIN PARRAINÉ



Cette promotion vise à remobiliser des chasseurs inactifs depuis plus de 3 ans !

Si vous connaissez un chasseur dans cette situation, encouragez-le à revalider son permis!

En tant que **PARRAIN**, vous bénéficierez d'un remboursement de **47,50 €** sur votre validation.

En tant que **PARRAINÉ**, le chasseur bénéficiera aussi d'un remboursement de **47,50 €** sur sa validation.

**\*Conditions de l'offre :**

- Le Parrain doit avoir a minima fait valider son permis la saison dernière pour le département de la Haute-Vienne.
- Le Parrain doit a minima faire valider son permis pour le département de la Haute-Vienne cette saison (cotisation annuelle).
- Le Parrain ne peut profiter de l'offre qu'une fois par année cynégétique.
- Le Parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 saisons : 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.
- Le Parrainé doit a minima faire valider son permis pour le département de la Haute-Vienne cette saison (cotisation annuelle).
- Remboursements de 47,50 € pour le Parrain ainsi que pour le Parrainé fin 2021, après vérification des engagements suivants :

CHASSEUR	PARRAIN	PARRAINÉ
	Je soussigné(e),	Je soussigné(e),
NOM :		
PRENOM :		
ADRESSE :		
CP / VILLE :		
N° PERMIS :		
N° TELEPHONE :		
ENGAGEMENTS :	<ul style="list-style-type: none"><li>- atteste avoir validé mon permis de chasser pour la saison 2020-2021 en Haute-Vienne (cotisation annuelle) ;</li><li>- m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison 2021-2022 (cotisation annuelle départementale ou nationale pour la Haute-Vienne) ;</li><li>- déclare parrainer le chasseur cosignataire de la présente offre ;</li><li>- demande le remboursement de 47,50 € dans le cadre de l'offre susmentionnée par virement et joins un <u>Relevé d'Identité Bancaire</u> à cet effet.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser durant les saisons de chasse 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.</li><li>- m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison 2021-2022 (cotisation annuelle départementale ou nationale pour la Haute-Vienne) ;</li><li>- déclare être parrainé par le chasseur cosignataire de la présente offre ;</li><li>- demande le remboursement de 47,50 € dans le cadre de l'offre susmentionnée par virement et joins un <u>Relevé d'Identité Bancaire</u> à cet effet.</li></ul>
SIGNATURE :		

Cadre réservé à la Fédération : (ne rien inscrire)		
---	--	--

➔ ➔ ➔ ➔ ➔ ➔ ➔ N'oubliez pas de joindre vos 2 RIB ! ⬅ ⬅ ⬅ ⬅ ⬅ ⬅